Mise à jour du 16 janvier 2014

CALENDRIER REGIONAL 2014/2015

Calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels de la catégorie A, B ou C organisés par les Centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) de la région Languedoc Roussillon

Ce calendrier des concours est établi à titre indicatif, les Centres de gestion de la fonction publique territoriale du Languedoc Roussillon ne pourront être considérés comme responsables des conséquences de ces modifications. Seuls les arrêtés d'ouverture des concours et examens professionnels permettront de les organiser.

COMMENT RETIRER ET DEPOSER UN DOSSIER D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription seront retirés auprès du CDG organisateur qu'ils soient ou non organisés dans le cadre d'un partenariat, selon les dispositions suivantes :

↳ SUR PLACE : au siège du CDG organisateur aux jours et horaires d'ouverture indiqués ci-dessous,
OU
↳ PRE-INSCRIPTION à partir du site du CDG organisateur
OU
↳ PAR COURRIER : les dossiers peuvent être envoyés aux intéressés sur simple demande manuscrite adressée au CDG organisateur accompagnée d'une enveloppe (format 21 X 29,7 cm) affranchie selon le tarif supérieur à 50 gr.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude	**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard**	**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault**	**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère**	**Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales**
Maison des Collectivités 85 Avenue Claude Bernard CS 60050 11890 CARCASSONNE CEDEX ☎ 04.68.77.79.79 Préinscription sur le site : www.cdg11.fr Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00 sans interruption.	183 Chemin du Mas Coquillard 30900 NIMES ☎ 04.66.38.86.98 ou 04.66.38.86.85 Préinscriptions sur le site www.cdg30.fr Horaires d'ouverture au public : du lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 mardi de 9 h à 12 h (fermé au public le mardi après midi)	254 rue Michel Teule Zone d'activités d'Alco 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 ☎ 04.67.04.38.81 Préinscription ou téléchargement www.cdg34.fr Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00 sans interruption	2 Bis Bd Théophile Roussel 48000 MENDE ☎ 04.66.65.30.03 Préinscription sur le site www.cdg48.fr Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.	6 rue de l'Ange 66901 PERPIGNAN CEDEX ☎ 04.68.34.88.66 Préinscription ou téléchargement : www.cdg66.fr Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00.

NB :
Aucun dossier ne sera délivré en dehors des périodes de retrait indiquées sur ce calendrier.
Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique.
Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.
Les demandes d'inscription et les dossiers de candidatures postés hors délais seront refusés.
*Les préinscriptions **qui ne seraient pas validées par l'envoi du formulaire d'inscription** auquel le candidat devra joindre les pièces justificatives et/ou complémentaires requises avant la date limite de dépôt des dossiers seront refusées.*
*Les dates de retrait des dossiers **concernent également** la préinscription en ligne qui ne sera plus accessible après la date limite indiquée pour chaque session.*

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES DANS LE CADRE DE L'INTER-REGION et NATIONAL

CDG 09 **ARIEGE** 4 Avenue Raoul Lafagette 09000 FOIX ☎ : 05.34.09.32.40 www.cdg09.fr	**CDG 12** **AVEYRON** Immeuble « Le Sérial » 10 Faubourg Lo Barry, Saint Cyrice Etoile 12000 RODEZ ☎ : 05.65.73.61.60	**CDG 16** **CHARENTE** 30 Rue Denis Papin CS 12213 16022 ANGOULEME CEDEX ☎ : 05.45.69.70.02 www.cdg16.fr	**CDG 17** **CHARENTE MARITIME** 85 Bd de la République 17076 LA ROCHELLE CEDEX 09 ☎ : 05.46.27.47.00 www.cdg17.fr	**CDG 19** **CORREZE** Résidence Clémenceau 1 Rue des Recollets 19000 TULLE ☎ : 05.55.20.69.40 www.cdg19.fr
CDG 23 **CREUSE** Résidence Chabrières Rue Charles Chareille 23000 GUERET Cedex ☎ : 05.55.51.90.20 www.cdg23.fr	**CDG 24** **DORDOGNE** Maison des communes 1 Bd de Saltgourde - BP 108 24051 PERIGUEUX CT CEDEX 9 ☎ : 05.53.02.87.00 www.cdg24.fr	**CDG 31** **HAUTE GARONNE** 590 Rue Buissonnière CS 37666 31676 LABEGE CEDEX ☎ : 05.81.91.93.00 www.cdg31.fr	**CDG 32** **GERS** 4 Place du Maréchal Lannes BP 80002 32001 AUCH CEDEX ☎ : 05.62.60.15.00 www.cdg32.fr	**CDG 33** **GIRONDE** Immeuble Emeraude 12 Rue du Cardinal Richaud 33049 BORDEAUX CEDEX ☎ : 05.56.11.94.30 www.cdg33.fr
CDG 40 **LANDES** Maison des Communes 175 Place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX ☎ 05.58.85.80.00 www.cdg40.fr	**CDG 46** **LOT** 12 Avenue Charles Pillat 46090 PRADINES ☎ : 05.65.23.00.95 www.cdg46.fr	**CDG 47** **LOT ET GARONNE** 53 rue Cartou CS 80050 47901 AGEN CEDEX 9 ☎ : 05.53.48.00.70 www.cdg47.fr	**CDG 64** **PYRENEES ATLANTIQUES** Maison des Communes Cité administrative Rue Auguste Renoir CS 40609 - BP 609 64006 PAU CEDEX ☎ : 05.59.84.40.40 www.cdg-64.fr	**CDG 65** **HAUTES PYRENEES** 13 rue Emile Zola 65600 SEMEAC ☎ : 05.62.38.92.50 www.cdg65.fr
CDG 79 **DEUX SEVRES** 9 rue Chaigneau CS 80030 79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE ☎ : 05.49.06.08.50 www.cdg79.fr	**CDG 81** **TARN** Maison des communes 188 rue de Jarlard 81000 ALBI ☎ : 05.63.60.16.50 www.cdg81.fr	**CDG 82** **TARN ET GARONNE** 23 Bd Vincent Auriol 82000 MONTAUBAN ☎ : 05.63.21.62.00 www.cdg82.fr	**CDG 86** **VIENNE** 2 Avenue René CASSIN Téléport 2 CS 20205 86962 FUTUROSCOPE CEDEX ☎ : 05.49.49.12.10 www.cdg86.fr	**CDG 87** **HAUTE VIENNE** 55 Rue de l'Ancienne Ecole Normale d'Instituteurs BP 339 87009 LIMOGES CEDEX ☎ : 05.55.30.08.40 www.cdg87.fr

CIG 78 **CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE** 15 Rue Boileau BP 855 78008 VERSAILLES CEDEX ☎ : 01.39.49.63.00 www.cigversailles.fr	**CIG 92-93-94** **CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE** 157 Avenue Jean Lolive 93698 PANTIN CEDEX ☎ : 01.56.96.80.80 www.cig929394.fr

Depuis le 1er janvier 2010, les CDG du Languedoc Roussillon mettent à disposition des candidats un site commun www.cdg-lr.fr

Ce site vous donnera tous les renseignements que vous souhaitez concernant :

- Les calendriers
- Les brochures de chaque concours et examen professionnel dans toutes les filières
- Les annales des concours et examens professionnels
- Les résultats
- Les coordonnées des Centres de Gestion partenaires

SOMMAIRE CONCOURS

		CATEGORIE	PAGES
	FILIERE ADMINISTRATIVE		
2014-ATT	Attaché territorial	**A**	**Page 1**
2014-AD1C	Adjoint administratif territorial de 1ère classe – concours externe, interne et troisième concours	**C**	**Page 2**
	FILIERE TECHNIQUE		
2014-TP2C	Technicien territorial principal de 2ème classe – concours externe, interne et troisième concours	**B**	**Page 3**
2014-TT	Technicien territorial – concours externe, interne et troisième concours	**B**	**Page 4**
2014-ADT1C	Adjoint technique territorial de 1ère classe – concours externe, interne et troisième concours	**C**	**Page 5**
	FILIERE CULTURELLE		
2014-BIB	Bibliothécaire territorial	**A**	**Page 6**
	FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE		
2014-INFCN	Infirmier territorial en soins généraux – concours externe	**A**	**Page 7**
2014-PCDS	Puéricultrice territorial cadre de santé - concours interne et 2ème concours	**A**	**Page 7**
2014-PCN	Puéricultrice territorial - concours externe	**A**	**Page 7**
2014-EJE	Educateur territorial de jeunes enfants – concours externe	**B**	**Page 8**
2014-ASOE	Assistant socio-éducatif territorial	**B**	**Page 8**
2014-AP	Auxiliaire de puériculture territorial - concours externe	**C**	**Page 8**
2014-ADS	Auxiliaire de soins territorial – concours externe	**C**	**Page 8**
	FILIERE SPORTIVE		
2014-EAPSP2C	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe	**B**	**Page 9**
2014-EAPS	Educateur territorial des activités physiques et sportives	**B**	**Page 10**
	FILIERE POLICE		
2014-CSPM	Chef de service de police municipale	**B**	**Page 11**
2014-GPM	Gardien de police municipale - concours externe	**C**	**Page 11**

SOMMAIRE EXAMENS PROFESSIONNELS

		CATEGORIE	PAGES
	FILIERE ADMINISTRATIVE		
2014-RP1C	Rédacteur territorial principal de 1ère classe (avancement de grade)	**B**	**Page 12**
2014-RP2CAV	Rédacteur territorial principal de 2ème classe (avancement de grade)	**B**	**Page 12**
2014-RP2CPI	Rédacteur territorial principal de 2ème classe (promotion interne)	**B**	**Page 12**
	FILIERE TECHNIQUE		
2014-I-EP	Ingénieur territorial – Promotion interne	**A**	**Page 13**
2014-ADT1C-EP	Adjoint technique territorial de 1ère classe	**C**	**Page 13**
	FILIERE CULTURELLE (PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE)		
2014-ACPB1C	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe (avancement de grade)	**B**	**Page 14**
2014-ACPB2CAV	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (avancement de grade)	**B**	**Page 14**
2014-ACPB2CPI	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (promotion interne)	**B**	**Page 14**
2014-ADPT1C	Adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe	**C**	**Page 14**
	FILIERE CULTURELLE (ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE)		
2014-AEAP1C	Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère classe (avancement de grade)	**B**	**Page 15**
	FILIERE SOCIALE		
2014-PCSDSEP	Puéricultrice territorial cadre supérieur de santé	**A**	**Page 16**
2014-AS1C	Agent territorial social de 1ère classe	**C**	**Page 16**
	FILIERE ANIMATION		
2014-ANIM1C	Animateur territorial principal de 1ère classe (avancement de grade)	**B**	**Page 17**
2014-ANIM2CAV	Animateur territorial principal de 2ème classe (avancement de grade)	**B**	**Page 17**
2014-ANIM2CPI	Animateur territorial principal de 2ème classe (promotion interne)	**B**	**Page 17**
2014-ADANIM	Adjoint territorial d'animation de 1ère classe	**C**	**Page 17**
	PREVISIONS 2015		

CONCOURS							FILIERE ADMINISTRATIVE
GRADE	**CAT**	**NATURE DU CONCOURS**	**CONDITIONS D'ACCES**	**PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS**	**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS**	**DATES DES EPREUVES**	**ORGANISATEUR** **PARTENAIRE(S)**
ATTACHE TERRITORIAL	**A**	**EXTERNE**	**Ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.**	**Du 1er avril au 7 mai 2014 minuit** (cachet de la poste faisant foi)	**Jusqu'au 15 mai 2014** minuit (cachet de la poste faisant foi)	**19 novembre 2014**	**CDG 33** **en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST**
		INTERNE	**Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.** **Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics.**				
		TROISIEME CONCOURS	**ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.** **Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation, à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel.** **La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.**				

CONCOURS							FILIERE ADMINISTRATIVE
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	Inscriptions closes		12 mars 2014	Chaque CDG du Languedoc Roussillon est organisateur
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. En outre, en vertu du dernier alinéa de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, « la durée de ces activités professionnelles ou de ces mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public ».				

CONCOURS							FILIERE TECHNIQUE
GRADE	**CAT**	**NATURE DU CONCOURS**	**CONDITIONS D'ACCES**	**PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS**	**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS**	**DATES DES EPREUVES**	**ORGANISATEUR** **PARTENAIRE(S)**
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	**B**	**EXTERNE**	**Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.**	**Inscriptions closes**		**9 avril 2014**	**Organisé par L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST** **Répartition par spécialités :** **CDG 64 :** bâtiments, génie civil **CDG 31 :** Réseaux, voirie et infrastructures **CDG 87 :** Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration **CDG 81 :** Aménagement urbain et développement durable **CDG 17 :** Déplacements, transports **CDG 19 :** Espaces verts et naturels **CDG 30 :** Ingénierie, informatique et systèmes d'information **CDG 40 :** Services et interventions techniques **CDG 47 :** Métiers du spectacle **CDG 34 :** Artisanat et métiers d'art
		INTERNE	**Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.** **Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.**				4
		TROISIEME CONCOURS	**Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires titulaires du grade de Technicien principal de 2ème classe.** **Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultané ne seront prises en compte qu'à un seul titre.** **En outre, en vertu du dernier alinéa de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, « la durée de ces activités professionnelles ou de ces mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public ».**				

CONCOURS					Inscriptions closes		FILIERE TECHNIQUE
GRADE	**CAT**	**NATURE DU CONCOURS**	**CONDITIONS D'ACCES**	**PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS**	**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS**	**DATES DES EPREUVES**	**ORGANISATEUR** **PARTENAIRE(S)**
TECHNICIEN TERRITORIAL	**B**	**EXTERNE**	**Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.**	Inscriptions closes		**9 avril 2014**	**Organisé par L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST** **Répartition par spécialités :** **CDG 34 :** bâtiments, génie civil **CDG 11 :** Réseaux, voirie et infrastructures **CDG 79 :** Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration **CDG 66 :** Aménagement urbain et développement durable **CDG 31 :** Déplacements, transports **CDG 33 :** Espaces verts et naturels **CDG 82 :** Ingénierie, informatique et systèmes d'information **CDG 40 :** Services et interventions techniques **CDG 47 :** Métiers du spectacle **CDG 34 :** Artisanat et métiers d'art
		INTERNE	**Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.**				
		TROISIEME CONCOURS	**Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats mentionnés au 3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée.** **Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires titulaires du grade de technicien territorial. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre.** **En outre, en vertu du dernier alinéa de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, « la durée de ces activités professionnelles ou de ces mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public ».**				

CONCOURS							FILIERE TECHNIQUE
GRADE	**CAT**	**NATURE DU CONCOURS**	**CONDITIONS D'ACCES**	**PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS**	**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS**	**DATES DES EPREUVES**	**ORGANISATEUR** **PARTENAIRE(S)**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE	**C**	**EXTERNE**	**Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.**	Inscriptions closes		**15 janvier 2014**	**Organisation REGIONALE** **Répartition par spécialités :** **CDG 34 :** bâtiment travaux publics, VRD **CDG 11 :** Environnement, hygiène **CDG 30 :** mécanique, électromécanique Logistique et Sécurité Communication, spectacle **CDG 48:** restauration **CDG 66 :** Espaces naturels, espaces verts Conduite de véhicule
		INTERNE	**Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.**				
		TROISIEME CONCOURS	**Ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice soit d'activités professionnelles correspondant à des activités techniques d'exécution, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.** **En outre, en vertu du dernier alinéa de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, « la durée de ces activités professionnelles ou de ces mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public ».**				

CONCOURS							FILIERE CULTURELLE
GRADE	**CAT**	**NATURE DU CONCOURS**	**CONDITIONS D'ACCES**	**PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS**	**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS**	**DATES DES EPREUVES**	**ORGANISATEUR** **PARTENAIRE(S)**
BIBLIOTHECAIRE Spécialités Bibliothèque Documentation	**A**	**EXTERNE**	**Ouvert dans l'une des spécialités mentionnées ci-dessus, aux candidats titulaires :** **a) D'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat; ou** **b) D'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique.**	**du 4 février 2014 au 12 mars 2014** minuit (cachet de la poste faisant foi)	**Jusqu'au 20 mars 2014** minuit (cachet de la poste faisant foi)	**21 mai 2014**	**CDG 17** **en partenariat avec les L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST**
		INTERNE	**Ouvert dans l'une des spécialités, aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.**				

CONCOURS							FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE
GRADE	**CAT**	**NATURE DU CONCOURS**	**CONDITIONS D'ACCES**	**PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS**	**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS**	**DATES DES EPREUVES**	**ORGANISATEUR** **PARTENAIRE(S)**
INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX	**A**	**EXTERNE**	**Ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique (diplôme d'Etat d'infirmier, diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique), soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.**	Inscriptions closes		**6 février 2014**	**CDG 48** **en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON**
PUERICULTRICE CADRE DE SANTE	**A**	**INTERNE**	**Ouvert aux puéricultrices territoriales, titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent comptant au 1er janvier de l'année du concours, au moins 5 ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emploi ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux, titulaires du diplôme d'état de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents ayant accomplis au mois 5 ans de services effectifs de puéricultrice territoriale.**	**Du 17 décembre 2013 au 22 janvier 2014** minuit (cachet de la poste faisant foi)	**Jusqu'au 30 janvier 2014** minuit (cachet de la poste faisant foi)	**1er avril 2014**	**CDG 34** **en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST**
		2ème CONCOURS	**Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'état de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice pendant au moins 5 ans à temps plein ou une durée de 5 ans d'équivalent temps plein.**				
PUERICULTRICE	**A**	**EXTERNE**	**Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'Etat de puériculture.**	Inscriptions closes		**4 février 2014**	**CDG 64** **en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST**

CONCOURS							FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.	Inscriptions closes		4 février 2014	CDG 11 en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires : * Pour la spécialité Assistant de service social : • du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou d'un certificat, diplôme ou autre titre mentionné à l'article 218 du code de la famille et de l'aide sociale et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ; * Pour la spécialité Education spécialisée : • du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ; * Pour la spécialité Conseil en économie sociale et familiale : • du diplôme d'Etat de conseiller en économie familiale et sociale.	Du 3 juin au 9 juillet 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 17 juillet 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	2 octobre 2014	CDG 11 en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ère CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires : - du certificat d'auxiliaire de puériculture institué par le décret du 13 août 1947, - du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture, - du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture, - Egalement ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de 1ère en 2ème année du diplôme d'état d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier du secteur psychiatrique.	Inscriptions closes		3 mars 2014	CDG 30 en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON
AUXILIAIRE DE SOINS DE 1ère CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes obtenus dans l'une des spécialités ci-après : 1° Pour la spécialité aide-soignant : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique ; 2° Pour la spécialité aide médico-psychologique : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ; 3° Pour la spécialité assistant dentaire : aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.	Du 3 juin au 9 juillet 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 17 juillet 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A partir du 16 octobre 2014	CDG 34 en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON

CONCOURS							FILIERE SPORTIVE
GRADE	**CAT**	**NATURE DU CONCOURS**	**CONDITIONS D'ACCES**	**PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS**	**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS**	**DATES DES EPREUVES**	**ORGANISATEUR** **PARTENAIRE(S)**
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	**B**	**EXTERNE**	**Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau III, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.**	**Inscriptions closes**		**21 janvier 2014**	**CDG 66** **en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST**
		INTERNE	**Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.** **Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.**				
		3ème CONCOURS	**Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe.** **Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultané ne seront prises en compte qu'à un seul titre.** **La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.**				

8

11

CONCOURS							FILIERE SPORTIVE
GRADE	**CAT**	**NATURE DU CONCOURS**	**CONDITIONS D'ACCES**	**PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS**	**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS**	**DATES DES EPREUVES**	**ORGANISATEUR** **PARTENAIRE(S)**
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	**B**	**EXTERNE**	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Inscriptions closes		**21 janvier 2014**	**CDG 33** **en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST**
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.				

CONCOURS							FILIERE POLICE
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat, ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Inscriptions closes		4 juin 2014	CDG 06 en partenariat avec les CDG DU SUD DE LA FRANCE
		INTERNE	ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.				
		TROISIEME CONCOURS	ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats mentionnés au 3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.				
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau V. Nul ne peut être recruté en qualité de gardien de police municipale s'il n'est âgé de dix-huit ans au minimum.	Inscriptions closes		22 janvier 2014	CDG 30 en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON

EXAMEN PROFESSIONNEL							FILIERE ADMINISTRATIVE
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE avancement de grade	B	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins deux ans dans le 5ème échelon du grade de rédacteur principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 11 mars 2014 au 9 avril 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 17 avril 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	10 septembre 2014	CDG 66 en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE promotion interne	B	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe et comptant : 1°) Au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ; 2°) Au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.	Du 11 mars 2014 au 9 avril 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 17 avril 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	10 septembre 2014	CDG 34 en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE avancement de grade	B	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4ème échelon du grade de rédacteur territorial et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 11 mars 2014 au 9 avril 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 17 avril 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	10 septembre 2014	CDG 30 en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON

EXAMEN PROFESSIONNEL — FILIERE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
INGENIEUR TERRITORIAL	A	EXAMEN PROFESSIONNEL	1ER Examen : Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.	Du 14 janvier au 19 février 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 27 février 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	18 juin 2014	CDG 33 en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST
			2ème Examen : Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal.	Du 14 janvier au 19 février 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 27 février 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	18 juin 2014	CDG 31 en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE	C	EXAMEN PROFESSIONNEL	Accessible aux adjoints techniques territoriaux de 2e classe ayant atteint le 4e échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Inscriptions closes		15 janvier 2014	Organisation REGIONALE Répartition par spécialités : CDG 34 : bâtiment travaux publics VRD Artisanat d'art CDG 11 : environnement, hygiène CDG 30 : mécanique, électromécanique logistique et Sécurité communication, spectacle CDG 48 : restauration CDG 66 : espaces naturels, espaces verts conduite de véhicule

EXAMEN PROFESSIONNEL — FILIERE CULTURELLE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR / PARTENAIRE(S)
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 1ère CLASSE **avancement de grade**	B	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins deux ans dans le 5ème échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau .	Du 4 février 2014 au 12 mars 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 20 mars 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	21 mai 2014	CDG 30 — en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2ème CLASSE **promotion interne**	B	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1re classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2e classe, comptant au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement, après admission à un examen professionnel.	Du 4 février 2014 au 12 mars 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 20 mars 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	21 mai 2014	CDG 33 — en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2ème CLASSE **avancement de grade avancement de grade**	B	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4ème échelon du grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 4 février 2014 au 12 mars 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 20 mars 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	21 mai 2014	CDG 48 — en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ERE CLASSE	C	EXAMEN PROFESSIONNEL	Accessible aux adjoints territoriaux du patrimoine de 2e classe ayant atteint le 4e échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Inscriptions closes		20 mars 2014	CDG 66 — en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON

EXAMEN PROFESSIONNEL							FILIERE CULTURELLE (ARTISTIQUE)
GRADE	**CAT**	**NATURE DU CONCOURS**	**CONDITIONS D'ACCES**	**PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS**	**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS**	**DATES DES EPREUVES**	**ORGANISATEUR** **PARTENAIRE(S)**
ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE ***AVANCEMENT DE GRADE***	**B**	**EXAMEN PROFESSIONNEL**	**Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins deux ans dans le 5ème échelon du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.**	**Du 18 mars 2014 au 16 avril 2014** minuit (cachet de la poste faisant foi)	**Jusqu'au 24 avril 2014** minuit (cachet de la poste faisant foi)	**15 septembre 2014**	**CDG 33** **en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST**

EXAMEN PROFESSIONNEL							FILIERE SOCIALE
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
PUERICULTRICE CADRE SUPERIEUR DE SANTE	A	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux fonctionnaires comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de puéricultrice cadre de santé ou dans le grade de puéricultrice hors classe du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales (avancement de grade).	Du 17 décembre 2013 au 22 janvier 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 30 janvier 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	1er avril 2014	CDG 31 en partenariat avec L'INTERREGIONS GRAND SUD OUEST
AGENT SOCIAL DE 1ère CLASSE	C	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux adjoints sociaux de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.	Du 13 mai au 11 juin 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 19 juin 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	15 octobre 2014	CDG 66 en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON

EXAMEN PROFESSIONNEL							FILIERE ANIMATION
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR PARTENAIRE(S)
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE avancement de grade	B	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins deux ans dans le 5ème échelon du grade d'animateur principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 29 avril 2014 au 28 mai 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 5 juin 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	18 septembre 2014	CDG 11 en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE promotion interne	B	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1ère classe et d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.	Du 29 avril 2014 au 28 mai 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 5 juin 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	18 septembre 2014	CDG 11 en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE avancement de grade	B	EXAMEN PROFESSIONNEL	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4ème échelon du grade d'animateur territorial et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 29 avril 2014 au 28 mai 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 5 juin 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi)	18 septembre 2014	CDG 11 en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON
ADJOINT D'ANIMATION DE 1ERE CLASSE	C	EXAMEN PROFESSIONNEL	Accessible aux adjoints territoriaux d'animation de 2e classe ayant atteint le 4e échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Inscriptions closes		18 mars 2014	CDG 48 en partenariat avec les CDG LANGUEDOC ROUSSILLON

PREVISIONS 2015

FILIERE	CATEGORIE	CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	CONCOURS/EXAMEN	ORGANISATEUR	DATES ECRIT(S)
ADMINISTRATIVE	A	ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	EXAMEN PROFESSSIONEL	A DETERMINER	7 avril 2015
ADMINISTRATIVE	B	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	CONCOURS	CDG 66	24 septembre 2015
ADMINISTRATIVE	B	REDACTEUR TERRITORIAL	CONCOURS	CDG 66	24 septembre 2015
ADMINISTRATIVE	C	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE (avancement de grade)	EXAMEN PROFESSIONNEL	A DETERMINER	11 mars 2015
TECHNIQUE	A	INGENIEUR TERRITORIAL	CONCOURS	A DETERMINER	17 juin 2015
TECHNIQUE	B	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE (avancement de grade)	EXAMEN PROFESSIONNEL	A DETERMINER	8 avril 2015
TECHNIQUE	B	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE (promotion interne)	EXAMEN PROFESSIONNEL	A DETERMINER	8 avril 2015
TECHNIQUE	B	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE (avancement de grade)	EXAMEN PROFESSIONNEL	A DETERMINER	8 avril 2015
TECHNIQUE	C	AGENT DE MAITRISE	CONCOURS	A DETERMINER	14 janvier 2015
TECHNIQUE	C	AGENT DE MAITRISE (promotion interne)	EXAMEN PROFESSIONNEL	A DETERMINER	14 janvier 2015